



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 35871

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la difficulté à laquelle les jeunes gens lourdement handicapés âgés de dix-huit à vingt ans sont confrontés. En effet, si l'on prend l'exemple des vacances, lorsqu'un jeune handicapé à 80 % ou plus atteint sa majorité, ses bons de vacances ne sont plus pris en charge par la caisse d'allocations familiales. Il devra attendre d'avoir vingt ans pour pouvoir bénéficier de l'allocation adulte handicapé. Cette coupure de dix-huit à vingt ans, demande aux jeunes handicapés et à leur famille un effort financier très important. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35871

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1981